Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-200083178-20261112-2026D146-DE

République Française

Département du FINISTERE

Commune de Plouigneau

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/11/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	26	32

Vote
A l'unanimité
Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 12 Novembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Plouigneau s'est réuni à la salle des mariages, sous la présidence de Madame HUON Joëlle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit ou de façon dématérialisée aux conseillers municipaux le 05/11/2026. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 05/11/2026.

Présents : Mme HUON Joëlle, Maire, Mmes : COLAS Odette, COLLONGUES Sylvie, COTTY Sandra, CRAS Sandrine, GUYOMARC'H Jeanne, HAMON Julie, LE FOURNIS Fabienne, LE GOFF Brigitte, LE ROLLE-DUMONT Géraldine, LE SCORNET Georgette, LECOURTOIS Anne Marie, MOUILLÉ Sandrine, THOS Kristel, MM : BEGUIVIN Patrick, BOUSSARD Laurent, BUREL Jean-Jacques, BURIENS Michel, DUVAL Daniel, de GUERDAVID Jean-Michel, HÉRÉ Roger, HUON Thierry, JOUAN Yves, LAURENCIN Mathieu, LE ROUX Alain, LEVY Ludovic

Absents ayant donné procuration : Mmes ALLAIS-KERRIEN Fanny à LEVY Ludovic, LE NUZ Isabelle à JOUAN Yves, MM BOUDROT Christophe à THOS Kristel, JEAN Joël à HÉRÉ Roger, SALOMÉ Olivier à HUON Joëlle, SIMON Alain à GUYOMARC'H Jeanne

Absent : M. WESTER Alain

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUSSARD Laurent

2026D146 – Installation d'un professionnel de santé - conclusion d'un bail professionnel

Mme Le Maire informe l'assemblée qu'une pédiatre souhaite s'installer sur le territoire de la commune, au sein de la salle Éric Tabarly.

Il convient de fixer les termes du bail qui sera signé auprès de l'étude de la SCP Bodin & Bodin-Carré.

Il est proposé au conseil municipal :

- *D'accepter la conclusion d'un bail professionnel avec le docteur TRRAF Hiba pour une durée de 6 années,*
- *D'exonérer le docteur TRRAF de loyer les deux premières années d'occupation sous conditions qu'elle exerce son activité de pédiatre durant au minimum 5 années sur le territoire de la commune. Il est précisé que cette condition ne sera pas appliquée en cas de départ pour cas de force majeure.*
- *De fixer le montant du loyer à 300,00 € (trois cent euros) mensuels à compter de la 3ème année d'occupation,*
- *De décider de réviser annuellement le montant du loyer en fonction de l'indice ILAT à compter de la 4ème année (indice des loyers des activités tertiaires),*
- *De décider d'un montant fixe des charges de 100,00 € (cent euros) mensuels à compter de la date de signature du bail professionnel,*
- *D'autoriser le Maire ou son représentant à signer le bail professionnel et tous les documents s'y rapportant, frais à la charge du preneur.*

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-200083178-20261112-2026D146-DE

Après en avoir délibéré,
Décision du conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

En mairie, le 13/11/2026
Le Maire
Joëlle HUON

MAIRIE DE PLOUIGNEAU 29 (Finistère)

Le secrétaire de séance,
M. BOUSSARD Laurent